

10 MAI 2023

AFFICHÉ le
conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales

AR Prefecture

007-250700358-20230502-2023106-DE
Reçu le 10/05/2023



Délibération N° 4
Du Bureau Syndical du 02 mai 2023

Mardi 02 mai 2023, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUVEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.		X	
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		X	
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	X						

OBJET : MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE BOIS DE LA SALLE DES FETES DE ST JULIEN LABROUSSE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE BELSENTES

Le Président présente au bureau syndical le projet de construction de la chaufferie bois de la salle des fêtes de St Julien Labrousse située sur la commune de BELSENTES.

Le Président indique au bureau syndical que la commune a sollicité l'aide du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE07) pour la réalisation d'une pré étude qui a été réalisée en juillet 2021. L'étude prévoyait la mise en place d'une chaudière bois fonctionnant avec des plaquettes forestières pour une puissance de 96KW.

En première estimation cette chaufferie bois devrait produire 43.86 MWh d'énergies renouvelables afin de chauffer la salle des fêtes et les logements, soit une surface de l'ordre de 870 m².

Le Président indique que la commune a sollicité un devis auprès du chauffagiste LAFFONT ENERGIES afin d'avoir une estimation du coût de ces travaux et ainsi envisagé ce projet.

Le coût des travaux de mis en place d'une chaufferie bois à plaquettes forestières ainsi que les différents travaux hydrauliques, de fumisterie et de stockage s'élèvent à 98 753 euros HT.

Le Président informe le bureau syndical que la commune souhaite mandater le SDE07 pour la réalisation de cet équipement et ce en application des dispositions de l'article L2422-5 du Code de la commande publique, créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Ainsi, sur la base du devis LAFFONT ENERGIES et d'estimations, l'enveloppe prévisionnelle de ce projet d'investissement est de 126 509 euros HT, dont une rémunération de 3% du SDE07 de 3 685 euros HT. Cette enveloppe prévisionnelle comprend les travaux, le coût des études de maîtrise d'œuvre qui devront être confiée par le SDE07 à un bureau d'études spécialisée, le coût du rapport d'un contrôle technique et des imprévus.

S'agissant du financement de ce projet, la commune a sollicité le concours financier de l'Etat via la DSIL ainsi que du Département via le dispositif Atout Ruralité 07. Une demande devrait également être transmise à l'Etat pour envisager un concours financier du Fonds Vert.

Il est noté que la commune pourra éventuellement candidater au futur Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME ou le cas échéant au dispositif de valorisation des CEE du SDE07.

Le bureau syndical :

AR Prefecture

007-250700358-20230502-2023106-DE
Reçu le 10/05/2023

- DÉCIDE que le SDE07 intervienne comme mandataire d'ouvrage de la construction de la chaufferie bois de BELSENTES pour un montant total de 126 509 €HT dont 3 685 €HT de rémunération du mandataire,
- DONNE POUVOIR au Président pour signer la convention de mandat avec la commune de BELSENTES ainsi que toutes pièces à intervenir,
- DÉCIDE de réaliser la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations associées ainsi que du marché de travaux en procédure adaptée conformément aux dispositions relatives au Code des Marchés Publics.

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le10 MAI 2023 sa publication ou notification le10 MAI 2023